



Les Nouvelles d'Andrest

Bulletin d'Informations municipales n° 22 - Février 2022

Madame, Monsieur, chers concitoyens,

Au seuil de cette nouvelle année 2022 et au nom du conseil municipal, j'ai le plaisir de vous adresser tous nos meilleurs vœux de santé, bonheur et réussite pour vous et ainsi que pour tous vos proches.

N'ayant pu une nouvelle fois les souhaiter à la population en présentiel, je viens les adresser également dans ce bulletin au corps enseignant, au personnel soignant présent sur la commune, aux sapeurs-pompiers, aux associations ainsi qu'à nos artisans et commerçants.

Je voudrais remercier toute l'équipe municipale qui œuvre à mes côtés ainsi que nos agents administratifs et techniques pour leur dévouement. Vous découvrirez dans ce bulletin certains travaux qui valorisent leurs compétences.

En mairie, du changement en ce début d'année au niveau de l'accueil par le départ de Charline CARRE, présente dans nos services depuis 2007, qui après quinze années de service a fait valoir ses droits à la retraite. Dorénavant, vous serez reçus par Delphine LAPOUDGE qui, comme Charline, réside à Andrest. Le passage de témoin a eu lieu le 21 janvier.



Nous souhaitons à Charline une excellente retraite.

Au niveau de l'urbanisme, nous constatons actuellement une forte progression du nombre de demandes de permis de construire. Notre commune est donc attractive de par ses services et son cadre de vie. Par ailleurs, le projet des résidences seniors situé rue Robespierre a été instruit l'an dernier et devrait connaître un démarrage des travaux courant 2022.

Cette année verra aussi le choix du maître d'œuvre qui conduira les travaux de rénovation de la salle des fêtes et de la cantine scolaire. Un travail préparatoire, mené par une commission municipale, est en cours afin de définir les contours de ce projet structurant.

En ce qui concerne les travaux, nous commencerons l'année par la réfection de la voirie au Sud du village, en particulier au niveau du chemin de Peyrelade qui a été fortement endommagé par les crues de décembre 2019.

Je tiens à finaliser cet éditorial en rendant hommage aux associations présentes à Andrest qui constituent de par leur nombre, leur diversité et dynamisme, une attractivité forte pour notre commune. En tant que véritable lien social, elles permettent la multiplication des échanges entre les citoyens. Afin de vous faire découvrir leur histoire et leur actualité nous avons voulu, à partir de ce bulletin, créer la rubrique "focus associations" qui présentera chacune d'entre elles. A l'occasion des vingt ans du club cycliste, nous avons donné le coup d'envoi en commençant par celui-ci.

Je vous souhaite une nouvelle fois le meilleur pour cette nouvelle année.

Louis DINTRANS
Maire d'Andrest

Lecture de Gaëtan DOREMUS de son livre "à quatre pattes" en partenariat avec la crèche "les Canalous" et la Protection Maternelle et Infantile (PMI) à la médiathèque Pierre Gamarra le 22 octobre 2021.



Une soirée concert "TSIGANIA", menée par l'ensemble instrumental COMMEDIA, a eu lieu le 26 novembre 2021 à la salle des fêtes. Cet événement a été organisé par le Foyer Laïque.

Une trentaine de parents et enfants a assisté à la représentation des "Contes de Pyrène" le 18 décembre 2021 à la Médiathèque Pierre Gamarra. L'après-midi a été animé par un conteur et un marionnettiste pour donner vie



aux personnages du folklore pyrénéen en partenariat avec le Conservatoire Henri Duparc de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

La première représentation de l'association de danse flamenco "El Duende" a eu lieu le dimanche 18 décembre 2021 à la salle des fêtes.



En cette fin 2021, les mercredis au ski ont repris pour les enfants grâce à l'association Adour Sports Loisirs.



Cérémonie du 11 Novembre

La cérémonie de commémoration du 11 Novembre s'est déroulée à Andrest en présence des conseillers départementaux Isabelle LAFOURCADE et Bernard POUBLAN, des élus de la commune d'Andrest, de l'Amicale des Anciens Combattants et des sapeurs-pompiers.

Après un dépôt de gerbe au Monument aux Morts, la lecture de la déclaration de Madame la Ministre déléguée aux anciens combattants et l'énoncé des noms des soldats Morts pour la France pour 2020 et 2021, un hommage a été rendu au "Carré des Braves" par Monsieur David POINSOT, Président de l'Amicale des Anciens Combattants.



Nouveaux arrivants

La cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants de l'année s'est déroulée le vendredi 3 décembre 2021.

Les nouveaux arrivants de 2020, privés de cérémonie l'année dernière, ont également été conviés.

Une dizaine de familles a répondu présente.



Le livret d'accueil de la commune qui a pour but de présenter les élus, les différents services de la mairie ainsi que les associations culturelles et sportives a été remis aux participants. Le Document d'Information sur les Risques Majeurs destiné à informer les habitants sur les consignes de sécurité à adopter en cas de risques majeurs sur la commune a également été offert aux invités.

Cette soirée s'est terminée par des échanges autour d'un pot de l'amitié avec les membres du Conseil Municipal.

Urbanisme : le PLUi est entré en vigueur

Par délibération en date du 25 novembre 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Adour Madiran (CCAM) a approuvé le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

La délibération ainsi que le dossier approuvé sont tenus à la disposition du public :

- au siège de la CCAM à Vic-en-Bigorre du lundi au vendredi de 8 h 30 - 12 h 30 et 14 h - 17 h 30
- à la Préfecture des Hautes-Pyrénées, à Tarbes

en format numérique accessible sur le site internet ci-dessous : <http://adour-madiran.fr/vivre-au-quotidien/urbanisme-et-habitat/plui-3/>

A l'échelle de notre commune, le PLUi est notre nouveau règlement d'urbanisme qui définit les modalités de construction sur le territoire d'Andrest.

Nous attirons votre attention sur l'obligation de déclarer en mairie toute construction ou modification sur votre habitation et ses annexes (clôture, abri, garage, véranda, panneaux photovoltaïques, piscine, création d'ouvertures, pose de fenêtres de toit, réfection de façade ou de toiture, réhabilitation de grange, changement de destination d'un local commercial en habitation, démolition).

Les constructions non déclarées peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires.

La reprise des concessions du cimetière

Comme le prévoit la loi, la commune d'Andrest procède à la reprise des tombes dans le cimetière municipal Saint-Vincent.

Cette procédure permet à la mairie de proposer aux habitants souhaitant acquérir une concession funéraire des emplacements anciennement occupés.

Dans un premier temps, la commune veille à ce que les concessions acquises depuis plus de trente ans par des habitants et présentant des signes d'abandon (délabrées ou envahies par la végétation) soient signalées par un panneau invitant les proches à se rendre à la mairie afin de discuter du sort de la tombe (travaux, extension de la concession ou rétrocession à la commune). Sans manifestation des proches, la commune entamera une procédure de reprise de la concession.

Par ailleurs, toutes les communes disposent dans leur cimetière d'un carré commun. Ce dernier, constitué de quelques emplacements, accueille les personnes démunies, sans domicile fixe, des anonymes, ou des défunts dont la famille n'a pas réclamé le corps. La commune se charge de l'entretien de ces tombes et peut les récupérer au bout de cinq ans minimum.

Avant la récupération d'un emplacement du carré commun, la municipalité place un panneau afin d'avertir les connaissances des défunts de la procédure en cours. Les proches pourront se mettre en contact avec la Mairie afin de récupérer à leur frais les restes et de les déposer dans une concession privée ou de les incinérer.

Par défaut, la Mairie procédera au transfert des restes dans un ossuaire à proximité du carré commun. Cette opération est en cours depuis l'année dernière.

Andrest Sports Loisirs (ASL) a fêté ses 20 ans !

Le club de vélo de compétition qui avait longtemps fait parler de lui sur toutes les routes de l'Hexagone avait redémarré en 2001, sous la forme d'un club cyclo grâce à l'initiative d'une poignée de passionnés de la petite reine dont Michel LECAL, Guy GABARRA, entre autres... et Jean SOLOTKI figure emblématique du club.



En fin d'année dernière donc, l'ASL a fêté ses vingt ans d'existence avec toujours autant de fidèles, mais aussi beaucoup de nouveaux cyclos qui sont venus compléter cette association composée de soixante adhérents.

Présidée aujourd'hui par Michel FONTAN, cette association très dynamique se distingue bien sûr par la pratique des randonnées cyclistes, route et VTT, pour tous les niveaux, et pour tous les âges. L'ASL organise tous les ans sa randonnée au mois d'octobre et participe de la même manière aux courses proposées par tous les autres clubs cyclos du département.



Si les routes des Hautes-Pyrénées n'ont presque plus de secret pour les cyclos de l'ASL, cette association propose depuis plusieurs années des voyages touristiques aux quatre coins de la France



(Mont-Ventoux, Pyrénées, Alpes, Pays Basque...) et même un peu plus loin (Espagne). Avec le vélo toujours à portée de poignée pour découvrir de belles régions, nouveaux cols... histoire d'associer des temps de plaisir avec un peu de difficulté. Mais toujours ponctués de moments de convivialité qui caractérisent la bonne ambiance de ce club. L'ASL, une valeur sûre associative de la commune !



Contact pour rejoindre l'ASL :
Michel FONTAN

Renseignements pratiques
Site internet de l'ASL :
andrestsportloisir.com.xooit.fr

Sorties vélos hebdomadaires
Mercredi et samedi à 13 h 30
(départ devant la salle des fêtes). Sorties VTT possibles le dimanche matin.

Sécurité routière

Un comptage de véhicules (vitesse et débit) a été effectué fin octobre 2021 sur la rue Picasso (route de Siarrouy) dans les deux sens de circulation par le service des routes du Département des Hautes-Pyrénées. Le trafic sur cette voie est soutenu.

Toutefois, une très grande majorité des véhicules (85 %) respecte la vitesse limite de circulation fixée à 50 km/h. Les dépassements de vitesse n'atteignent pas, en moyenne, plus de 57 km/h.

Lutte contre les dépôts sauvages de déchets

Malgré plusieurs campagnes de sensibilisation, des dépôts sauvages de déchets sont régulièrement signalés sur la commune.

Ces incivilités ont un coût pour la commune et donc pour le contribuable.

La municipalité regrette ce manque de civisme et poursuit en justice les contrevenants.

Il est rappelé aux habitants ne disposant pas de bacs à ordures de contacter Val d'Adour Environnement au 05 62 96 72 80 afin que cet organisme leur en fournisse.



Mise en sécurité du portail de l'école

Afin de respecter les préconisations gouvernementales de mise en sécurité des lieux scolaires, nos agents des services techniques ont posé des grilles sur les murets de la cour de l'école Simone VEIL et ont également redimensionné le portail d'entrée.



Travaux sur les ralentisseurs de la RD 835

Les ralentisseurs présents sur la RD 835 (rue Jean Jaurès et route de l'Océan) ont été remodelés et repeints afin d'améliorer leur efficacité et de préserver la sécurité routière.

Au-revoir Charline !

Ce vendredi 21 janvier était le dernier jour de travail de notre secrétaire de mairie, Charline CARRERE.

Charline a été recrutée en mars 2007 pour faire face à une augmentation importante du travail administratif de la commune et pour assurer le meilleur service aux Andrestois.

D'abord aux côtés d'Annie BRUA, elle travaillait depuis 2013 en collaboration avec le Secrétaire général, Luis RABANAL.

Charline s'est investie avec professionnalisme dans toutes les missions qui lui ont été confiées, en particulier sur un dossier majeur pour la commune, le Plan communal de sauvegarde, qui prépare la municipalité aux cas de risque majeurs (catastrophe naturelle, pandémie, pollution, séisme...).

Les Andrestois, ses collègues et les élus ont tous apprécié sa gentillesse, sa disponibilité et son sens du Service Public. Nous lui souhaitons une retraite bien méritée auprès des siens.



Dates à retenir :

Médiathèque Pierre GAMARRA

• *Vendredi 18 mars 18 h 30 :*
Rencontre avec l'auteur de romans policiers : Diego ARRABAL

Salle des Fêtes

• *Vendredi 4 février 20 h 30 :*
"LYSEL" : Théâtre à partir de la vie de la tarbaise Elise BOUTHORS.

À venir

• Dès que les conditions sanitaires le permettront et en fonction du planning : lecture

et projection de la pièce de René TRUSSES "Une Van Gogh" et spectacle offert par l'association El Duende.

Autres

- *Samedi 26 mars :*
Opération "Nettoyons la Nature"
- *Dimanches 10 et 24 avril :*
Election présidentielle
- *Dimanches 12 et 19 juin :*
Elections législatives

BULLETIN D'INFORMATIONS N° 22

DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION
Louis DINTRANS

REDACTION ET PHOTOS
Commission
Communication
du Conseil Municipal

CONCEPTION
ET IMPRESSION
Alphabet Imprimerie
65500 Vic-en-Bigorre
Tirage à 600 ex.